



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL**

D'ACTION SOCIALE DE LADOIX-SERRIGNY

Du 15 novembre 2023

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-trois et le quinze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme FOL.

Nombre de membres en exercice : 11 – Quorum : 5

Présents : M. Jérôme FOL, Mmes Aline KUTTER, Corinne GARREAU, Valérie PERISSUTTI, Saadia CHAMALI, M. Thierry MESNIL, M. Daniel KOCH, Mmes Danièle PRIEUR, Denise SIMONNOT, M. Philippe LANCIA

Absente excusée : Mme Céline ABED-MARCILLET

Secrétaire de séance : Mme Aline KUTTER

Questions à l'ordre du jour du conseil d'administration :

- ✓ Colis de Noël 2023
- ✓ Bourse au permis année 2024
- ✓ Questions diverses

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance, Mme Aline KUTTER est désignée en qualité de secrétaire par le conseil d'administration et accepte cette fonction.

Approbation du procès-verbal du 27 septembre 2023 :

Les membres du Conseil d'administration **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal relatif à la séance du 27 septembre 2023.

Délibération n° 2023/0008

Mise en place d'une bourse au permis et d'une aide financière pour passer le BAFA

La commune de LADOIX-SERRIGNY a mis en place, depuis 2016, le dispositif BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE.

Cette bourse est allouée à un candidat de la Commune pour financer en partie son permis de conduire (800 € pour une bourse).

En contrepartie, le jeune âgé de 18 à 25 ans s'engage à participer à la vie de sa commune, au travers d'une activité à caractère social ou communal, pour une durée de 80 heures.

Une charte est signée avec l'auto-école choisie par le candidat boursier, la somme de 800 € est versée (après les heures effectuées par le candidat) directement à l'auto-école.

Des membres du conseil d'administration souhaiteraient mettre en place une nouvelle aide pour accompagner les jeunes souhaitant passer leur Bafa (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). Cette nouvelle aide serait octroyée sous condition de ressources ainsi les jeunes seraient accompagnés dans leurs démarches et conseillés par l'organisme de formation, ils n'auraient pas à avancer les frais.

Afin de pouvoir travailler au mieux sur la mise en place de cette nouvelle aide, des renseignements seront pris afin de fixer les modalités comme par exemple l'âge du jeune aidé 16 ou 18 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **ACCEPTE** de reconduire a minima le dispositif « Bourse au permis » afin de l'inscrire au budget 2024 et inscrit 2 bourses pour 2024 (éventuellement 1 bourse + 1 Bafa à rediscuter en début d'année 2024).

Questions diverses

Composition des colis de Noël 2023

Lors du dernier conseil d'administration, les membres ont fixé le montant des colis pour l'année 2023 comme suit :

- Personnes seules : 27.50 €
- Couples : 38.50 €
- Personnes en maison de retraite : 24.20 €

A ce jour, on dénombre : **10 personnes en maison de retraite, 93 personnes seules et 76 couples.**

Une dégustation a eu lieu le mercredi 8 novembre 2023, le panier sera composé par la Réserve de Bacchus dont la composition est arrêtée ce jour, mais en raison de rupture de stock de certains produits, le montant des colis a évolué comme suit :

- Personnes seules : 27.20 €
- Couples : 37.50 €
- Personnes en maison de retraite : 23.80 €

Colis pour une personne seule à domicile

- Courgettes grillées au chèvre et au miel à tartiner - pot 100g
- Terrine campagnarde au piment d'Espelette 90 g
- Mitonnade de volaille sauce aux marrons et sa poêlée de légumes - bocal 300g
- Pain d'épices artisanal 200 g
- Pâte de fruit étui 100g
- Compote pommes orange épices Noël Bio 123 g
- 1 bouteille de Ladoix

Colis pour un couple

- Assortiment de 3 tartinables (viande, poisson, légumes) 3 x 90 g Maison
- Mijoté de poulet aux pleurottes et Muscat de Beaumes de Venise (350 g)
- Pain d'épices artisanal 200 g
- Ballotin de chocolat blanc et noir 165 g
- Clémentines de Corse aux épices de Noël 240 g
- 2 bouteilles (blanc + rouge)

Colis pour une personne en EHPAD

- Pain d'épices artisanal 200 g
- Pâte de fruits étui 100 g
- Sapin de Noël rouge 50 g
- Ballotin de chocolat blanc et noir 165 g
- Chutney de Figue 50 g
- Crème de marrons d'Aubenas pot 120 g

Mme KUTTER a passé commande auprès des viticulteurs, elle doit récupérer les cartes des enfants le 6 décembre prochain.

La distribution se déroulera à compter du 12 décembre 2023.

M. Thierry MESNIL accepte d'échanger sa liste avec Mme GARREAU qui accompagnera M. GATEAU, nouveau membre du CCAS.

Aide aux sinistrés du Pas de Calais

Suite aux intempéries du Pas de Calais, M. le Président propose d'allouer une aide financière, des membres du conseil d'administration engagent un débat sur les différentes aides versées que ce soit à l'international ou sur notre territoire, aussi début février une réunion de travail sera organisée afin d'évoquer ce sujet en même temps que celui de la mise en place d'une nouvelle aide pour le BAFA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.

Le Secrétaire de séance,
Aline KUTTER.

Le Maire,
Jérôme FOL.

